

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023**

Le 10 Octobre 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 04 Octobre 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, FLEURT, SONNI, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme MUSETTI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. FERNANDEZ Adjointe
Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
Mme SEGUIN	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. CROMER Conseiller M <sup>al</sup>
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme SANS	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. MICHELON et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

### **RAPPORTEUR** : Bernard GUIRAUD et Jennifer CHAUVOT

**331 - OBJET** : **Présentation des Rapports annuels 2022 du Maire sur le Prix et la Qualité des Services : Eau, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif**

L'eau est au cœur des préoccupations locales, sociales et environnementales qui plus est actuellement, au regard des épisodes de sécheresse que nous avons connus sur l'été 2022.

Cette ressource naturelle doit donc faire l'objet d'une gestion efficace et équitable tout en recherchant le meilleur prix pour un service et une eau de qualité en gardant à l'esprit que « l'eau paie l'eau ». Il est utile de rappeler que l'eau est un bien commun de première nécessité.

Dans le cadre de ses statuts approuvés par le Conseil Municipal, les régies municipales d'eau et d'assainissement dotées de la seule autonomie financière, sont chargées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 de gérer le Service Public Industriel et Commercial de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la ville de Lesparre-Médoc.

Les régies municipales d'eau et d'assainissement ayant pour mission de garantir et maintenir les 3 objectifs fixés par le Conseil :

- Maîtriser les prix de l'eau et de l'assainissement,
- Être plus réactif en termes de services,
- Offrir plus de proximité aux usagers,

À cet effet, le prix des abonnements annuels pour l'eau et l'assainissement ont baissé de 50% en 2017.

De la même manière, conformément aux engagements pris, le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable a baissé de 5% (2,5% en 2018 et 2,5% en 2019). En 2020, le choix fut de conserver les tarifs appliqués en eau et assainissement de 2019.

Afin de pouvoir anticiper les futurs projets tant sur l'eau (réhabilitation de l'usine de traitement d'eau potable du Pradal, renouvellement des canalisations d'eau sur St-Trélody) que sur l'assainissement (extension du réseau d'assainissement collectif sur St-Trélody, étude d'agrandissement de la station d'épuration), les tarifs eau et assainissement pour l'année 2021 furent marqués par une augmentation de 5% sur l'abonnement et de 2% sur la part variable.

En 2022, seuls les tarifs assainissement ont subi une augmentation de 5% sur la part abonnement et de 2% sur la part variable.

Afin de satisfaire et d'offrir plus de proximité aux usagers, une régie de recette prolongée « eau et assainissement » fut créée au 1<sup>er</sup> mars 2021 permettant ainsi l'encaissement des règlements des factures d'eau directement auprès des services de la Régie des eaux.

## Service de l'Eau Potable

Au 31 décembre 2022, le service public d'eau potable desservait **3 180 abonnés** contre 3 103 au 31/12/2021.

La densité linéaire d'abonnés 2022 (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) était de **41,41 abonnés/km**. (40,4 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné 2022 (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) était de **1,87 habitants/abonné**. (1,91 habitants/abonné au 31/12/2021).

Pour l'année 2022, les ressources en eau de la ville proviennent à 80% du forage du « Champ de Foire » et à 20% du nouveau forage « Pradal » (cf. annexe n°1 : *synoptique alimentation en eau potable Lesparre-Médoc*).

Ces ressources ont permis la distribution d'un volume total de **437 265 m<sup>3</sup>** (399 321 m<sup>3</sup> en 2021) et d'un volume facturé de **324 471 m<sup>3</sup>** (307 547 m<sup>3</sup> en 2021).

La consommation moyenne en 2022 par abonné est de **112,67 m<sup>3</sup>** (102,79 m<sup>3</sup>/abonné en 2021).

Le total des recettes de vente d'eau au 31 décembre 2022 s'est élevé à **635 267,53 €** dont **150 136,17 €** d'abonnement.

Conformément à la délibération du 20 décembre 2022, pour l'année 2023, afin de faire face à l'inflation générale notamment sur le prix des matériaux et matières premières (+30% entre 2021 et 2022 sur un compteur d'eau DNI5), les tarifs de l'eau ont augmenté de **3% sur la part variable** (soit + 0,036€/HT/m<sup>3</sup> d'eau) et de **3% sur la part fixe** (soit + 1,33 €/HT/an).

Ainsi, le prix de l'eau à Lesparre-Médoc applicable au **1<sup>er</sup> janvier 2023** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) est fixé à **2,17€/m<sup>3</sup> TTC** (abonnement compris) hors assainissement contre 2,40€/m<sup>3</sup> TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour information, en 2022, le prix moyen de l'eau en France était de 2,22€/m<sup>3</sup> TTC (abonnement compris). Source : SISPEA Observatoire de l'Eau

En ce qui concerne la qualité de l'eau, conformément aux valeurs fournies par les services de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) concernant les prélèvements réalisés dans le cadre des contrôles sanitaires défini par le Code de la Santé Publique, le taux de conformité pour les analyses microbiologiques et les paramètres physico-chimiques ont été de 100%.

Ce qui amène à la conclusion d'une eau distribuée de bonne qualité et répondant aux exigences réglementaires en vigueur.

Le linéaire du réseau de canalisation d'eau potable en 2022 est de **76,8 km**.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire de pertes en réseau était de **2,4 m<sup>3</sup>/j/km** pour un rendement de réseau à **84,3%** (82,5% en 2021).

Enfin, le montant financier des travaux engagés pendant l'année 2022 s'élevait à **373 006€ HT** dont 131 150€ de restes à réaliser correspondant au programme suivant :

- La maîtrise d'œuvre et les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable pour la première tranche du secteur de Saint-Trélody et Fongrouse,
- L'acquisition d'un terrain attenant au bâtiment de la régie, rue Eugène Marcou,
- La réfection du toit terrasse du siège de la régie,
- Le renouvellement des canalisations d'eau potable des rues du Couvent et du Zic.

## Service de l'Assainissement Collectif

Au 31 décembre 2022, le service public d'assainissement collectif desservait **2 373 abonnés** contre 2 284 au 31/12/2021.

La densité linéaire d'abonnés 2022 (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) était de **67,32 abonnés/km**. (65,54 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné 2022 (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) était de **1,96 habitants/abonné**. (1,99 habitants/abonné au 31/12/2021).

Le réseau de collecte d'assainissement collectif est constitué de **35,25 km** de réseau séparatif d'eaux usées et de **22 postes de refoulement**. (Cf. annexe n°2 : *emplacements des ouvrages de relevage Lesparre-Médoc*).

Le traitement des eaux usées de la ville est assuré par une station d'épuration de type boues activées située sur la commune de Gaillan en Médoc. (Cf. annexe n°3 : *schéma de principe STEP Lesparre-Médoc*).

Cette unité de traitement a été mise en service le **01/08/2002**, sa capacité nominale est de **8 000 Équivalents-Habitants** pour un débit de référence journalier admissible à **1 200 m<sup>3</sup>/j**.

Le rejet de la station est soumis à une autorisation préfectorale en date du 11/12/2014.

Le milieu récepteur du rejet est un cours d'eau superficiel nommé « Jalles de l'Herveau ».

Le bilan de conformité du rejet en concentration et en rendement selon l'arrêté préfectoral, réalisé en 2022, est conforme.

La quantité de boues produites par cet ouvrage en 2022 s'élève à **108,4 tMS** (tonnes de Matières Sèches).

Le total des recettes de vente d'eau assainie s'est élevé à **623 168,45 €** au 31/12/2022 dont **123 437,67 €** d'abonnement pour un volume d'eau assainie facturé d'un total de **259 419 m<sup>3</sup>** (232 153 m<sup>3</sup> en 2021).

Conformément à la délibération du 20 décembre 2022, pour l'année 2023 comme pour les tarifs de l'eau, le prix de l'abonnement annuel a augmenté de **3%** (soit +1,60€ HT/an) et de **3%** sur la part variable (soit +0.059€ HT du m<sup>3</sup> d'eau consommé).

Ainsi, le prix de l'assainissement d'un m<sup>3</sup> d'eau consommé au **1<sup>er</sup> janvier 2023** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) est fixé à **3,01€/m<sup>3</sup> TTC** (abonnement compris) hors eau contre 3,23€/m<sup>3</sup> TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*Pour information, en 2022, le prix moyen de l'assainissement d'un m<sup>3</sup> consommé en France était de 2,18€/m<sup>3</sup> TTC (abonnement compris). Source : SISPEA Observatoire de l'Eau*

Enfin le montant financier des travaux engagés pendant l'année 2022 s'élevait à **235 134,83€ HT** dont 184 332,06€ de restes à réaliser correspondant au programme suivant :

- La maîtrise d'œuvre et les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur la première tranche du secteur de Saint-Trélody et Fongrouse,
- Le renouvellement de pompes sur la station d'épuration et des postes de refoulement.

## **Service de l'Assainissement Individuel**

Le service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), est régi directement par la collectivité.

Au 31 décembre 2022, il desservait **807 abonnés**.

Pour l'année 2022, le SPANC a effectué :

- **20** contrôles d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes immobilières,
- **13** contrôles de bonne exécution des travaux,
- **24** contrôles de conception et d'implantation dans le cas d'instruction de permis de construire et de demande de réhabilitation.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 pour les compétences obligatoires sont les suivants :

- Contrôle des installations neuves : **73,50 €**
- Contrôle des installations existantes : **120,00 €**
- Contrôle de conception et d'implantation pour les instructions : **115,50 €**

Au 31 décembre 2022, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif s'élève à **65,1 %**.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **PREND ACTE**

#### **DES RAPPORTS DÉTAILLÉS CI-DESSUS**

**Pour copie conforme  
Le Maire**



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bernard Guiraud', is written over a horizontal line.

**Bernard GUIRAUD**

**Acte télétransmis au contrôle de légalité**

**Numéro de l'accusé réception**

**033-213302409-20231010-331-DE**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**Publié ou notifié le 11/10/2023**